

## AVIS DE LA CIRCULATION

### **Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange, Rue Eich, Buergbrennen**

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 30 janvier 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

#### **Art 1<sup>er</sup> :**

Le dimanche **22 février 2026 de 10h00 à 22h00**, tout stationnement / parage est interdit, à Leudelange :

- Rue Eich, à partir de la maison 40 en direction lieu-dit « Rommelsbierg »,
- Rue du Lavoir, les emplacements à côté du bâtiment numéro 5A.

Cette interdiction est indiquée par le signal C, 18

#### **Art. 2 :**

Pendant la même période, la circulation sera interdite dans les rues :

- Rue Eich, à partir de la maison 40 en direction lieu-dit « Rommelsbierg ».

Cette disposition est indiquée par le signal C,2a



La fermeture de la route se fera strictement selon les besoins de la manifestation (< 72h). Une déviation sera mise en place

#### **Art. 3 :**

Pendant la même période et au même endroit, il est obligatoire de contourner la manifestation.

Cette interdiction est indiquée par le signal routier D, 2

#### **Art. 4 :**

Une signalisation adéquate doit être mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,  
Lou LINSTER  
Vanessa BALDASSARRI  
Jean-Pierre ROEMEN